

Rapport de l'assemblée générale / du congrès 2005 du Mouvement Ecologique asbl. 19 mars de 14h30 à 18h30 à Sandweiler

Les invitations à l'assemblée générale ont été envoyées par courrier personnel à tous les membres le 4 mars 2005, conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée générale du Mouvement Ecologique s'est tenue cette année au centre culturel de Sandweiler. Voici un bref compte rendu et une impression générale de l'assemblée générale 2005.

L'ordre du jour s'est déroulé comme annoncé, comme suit :

Partie 1 :

1. Accueil par un représentant du Mouvement Ecologique, canton de Sandweiler

Devant une salle presque comble, Marco Breyer, de la Regionale « Syrdall », a été le premier à prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et présenter les principaux thèmes actuellement importants dans la Regionale. Il a bien sûr évoqué la problématique de la situation illégale actuelle de l'aéroport et l'engagement du Mouvement Ecologique et de sa Regionale, en collaboration avec les associations concernées, pour améliorer la situation.

2. Accueil et discours de Blanche Weber, présidente

C'est ensuite Blanche Weber qui, dans son discours politique, a principalement abordé la culture du débat et de la controverse ainsi que certains dossiers particulièrement pertinents. Son discours est joint en annexe au présent rapport.

Elle a également indiqué que, pour des raisons d'actualité, le conseil d'administration présenterait, comme annoncé précédemment dans le Kéisécker-Info, une motion sur la Constitution européenne. La discussion à ce sujet devait avoir lieu avant la pause, si l'assemblée générale l'approuvait. Le vote, quant à lui, aurait lieu à la fin du congrès, comme prévu dans l'invitation.

3. Présentation des rapports d'activité 2004

- Le point suivant de l'ordre du jour était, comme prévu, la présentation du rapport d'activité du Mouvement Ecologique. Celle-ci a été effectuée par Blanche Weber, Théid Faber, Roger Schauls, Laure Simon et Paul Ruppert.
- Paul Ruppert a également présenté les actions du Mouvement Ecologique au sein de l'« Alliance pour le climat Lëtzebuerg ».
- Théid Faber, président de l'« Öko-Zenter Lëtzebuerg », a présenté l'état d'avancement du centre ainsi que ses activités importantes.
- Emile Espen, président de la Fondation Oeko-Fonds, a quant à lui présenté la situation financière de la fondation.

Après la présentation, un échange a eu lieu sur les activités, notamment celles du Mouvement Ecologique. La politique de protection de la nature a notamment fait l'objet du débat. En outre, le

conseil d'administration a été invité à réfléchir à la nécessité de se pencher également sur la question de la pollution atmosphérique.

4. Rapport financier

Emile Espen, trésorier, a présenté les comptes 2004, qui ont reçu un avis favorable des vérificateurs aux comptes André Gilbertz et Patrick Loewen. Ces derniers n'ayant pas pu assister à la réunion, ils ont remis une déclaration écrite qui a été lue et qui atteste de la bonne tenue des comptes. Un projet de budget pour 2005 a également été proposé.

Les comptes 2004 et le projet de budget 2005 ont été approuvés « par acclamation » par l'assemblée générale.

Les deux vérificateurs aux comptes ont renouvelé leur candidature, aucune nouvelle candidature n'ayant été présentée. Les deux vérificateurs aux comptes ont ensuite été confirmés dans leurs fonctions par l'assemblée générale « par acclamation ».

5. « Décharge »

L'assemblée générale a ensuite donné décharge au conseil d'administration « par acclamation ».

6. Élection du nouveau conseil d'administration

Le point suivant à l'ordre du jour était l'élection du conseil d'administration 2005.

Blanche Weber a remercié Georges Theisen, qui avait démissionné au cours de l'année et ne s'était pas représenté.

Les membres suivants ont été maintenus dans leur fonction au sein du conseil d'administration : Alain Adams, Raymond Becker, Théid Faber, Tom Gallé, Fränz Hengen, Paul Ruppert, Daniel Schmidt, Marc Schoellen, Laure Simon, Blanche Weber.

Ont démissionné et présenté à nouveau leur candidature : Emile Espen, Marc Feidt, Gérard Kieffer, Roland Felten, Jeannot Muller, Roger Schauls

Une nouvelle candidature a été déposée par Paul Polfer, aucune autre candidature n'a été proposée dans la salle.

Comme 17 candidatures avaient été déposées et que le conseil d'administration peut compter 17 membres, aucune voix contre cette composition n'ayant été exprimée lors de l'assemblée générale, l'élection a eu lieu « par acclamation ». Le conseil d'administration a été élu à l'unanimité.

7. Présentation et discussion d'un projet de motion du conseil d'administration sur le thème de la Constitution européenne

Après approbation de l'assemblée générale, le projet de motion du conseil d'administration sur la Constitution européenne a été discuté. Blanche Weber a présenté le projet en tant que présidente de l'assemblée générale. Une discussion animée d'une heure a suivi, au cours de laquelle :

- La majorité absolue des personnes qui ont pris la parole se sont prononcées en faveur du contenu de la motion et ont estimé que le Mouvement Ecologique ne devait pas prendre de position définitive, ni pour ni contre la Constitution, lors de l'assemblée générale.

- il a été décidé que le Mouvement Ecologique devait avant tout s'engager en faveur d'un large débat public ouvert
- Plusieurs propositions d'amendement ont été acceptées, notamment celle d'intégrer le principe de subsidiarité dans le projet de texte, de signaler les références aux articles du projet de constitution et de préciser qu'il s'agit d'un traité constitutionnel de l'UE et non d'une constitution.

Le point central de la discussion a ensuite porté sur la question de savoir si le Mouvement Ecologique devait encore prendre clairement position pour ou contre la Constitution avant le référendum. Ce point a fait l'objet d'un débat contradictoire. Blanche Weber a proposé de voter sur le projet de motion tel qu'il se présente – avec les modifications discutées – lors de la deuxième partie de l'assemblée générale, puis de décider dans quelle mesure le Mouvement Ecologique devait donner une recommandation de vote concrète. Cette proposition a été acceptée et une courte pause a été observée avant la deuxième partie de l'assemblée générale.

Deuxième partie :

Le ministre de l'Intérieur, J.-M. Halsdorf, a participé à la deuxième partie de l'assemblée générale. Blanche Weber a animé la séance, au cours de laquelle trois personnes du Mouvement Ecologique ont présenté au ministre de l'Intérieur les revendications concrètes du Mouvement Ecologique sur trois thèmes, que le ministre a commentées.

- Théid Faber a introduit le thème « IVL » / planification (voir diapositives ci-jointes).
- François Hengen a esquissé les exigences en matière de coopération régionale
- Paul Ruppert celles concernant les « domaines de compétence » des communes.

Après chaque présentation, le ministre a commenté les revendications du Mouvement Ecologique et répondu aux questions du public.

Vers 18h30, cette table ronde a été clôturée et le vote sur la motion européenne a eu lieu.

Le projet de motion du conseil d'administration a été adopté à la quasi-unanimité. Une très large majorité des participants (un décompte exact n'a pas été effectué, car le rapport de majorité était déjà très clair à main levée) a estimé que le Mouvement Ecologique devait certes jouer un rôle offensif afin de permettre un large débat sur le projet de traité constitutionnel, mais qu'il ne devait toutefois pas émettre de recommandation de vote.

Blanche Weber a remercié les participants pour leur participation à cette assemblée générale très animée / congrès 2005 et clôtura l'assemblée générale vers 18h40.

Paul Ruppert, en sa qualité de premier échevin de la commune de Sandweiler, a ensuite invité les personnes présentes à un « Eirewäin /-jus ».

Luxembourg, le 30 mars 2005

Blanche Weber
Présidente

Emile Espen
Trésorier